



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-37-7.17

#### **Modifiant le règlement numéro 2002-37 sur les permis et certificats**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

**QUE** le règlement numéro 2002-37-7.17 modifiant le règlement numéro 2002-37 sur les permis et certificats est entré en vigueur le 10 mai 2017;

**QUE** l'objet de ce règlement vise à enlever l'obligation d'obtenir le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), avant l'émission du permis de construction pour les installations d'élevage.

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 10 mai 2017

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier